

- les frais de repas des personnels ayant perçu des perdiems
- les frais de visa, les frais d'excédent de bagage, les frais bancaires, les différences de taux de change des devis etc.
- sommes payées pour des produits de promotion (sac à dos, T-shirts, stylos, cahiers etc.) qui ne contiennent pas le logo de l'AUF ou n'ont pas reçu la validation du service de communication de l'AUF Europe Centrale et Orientale
- toute dépense non-prévue dans le plan d'activité et le budget du projet.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets (y compris les charges salariales) devra être assuré par les moyens propres des entités partenaires ou par d'autres sources.

L'Établissement s'engage à ne retenir aucun pourcentage / taxe / frais /impôt etc. sur le montant de cette subvention. Les intérêts bancaires pour les transactions et les paiements effectués pour les activités du projet ne peuvent pas être imputés sur la subvention AUF, mais sur les co-financements du projet.

La proposition de projet devra être accompagnée par le budget prévisionnel total du projet. La contribution financière de l'AUF sera calculée en prenant en considération seulement les dépenses éligibles.

L'AUF, dans sa vigilance pour éviter tout double financement des projets proposés par les universités membres, suggère que les projets soumis dans le cadre du présent appel ne soient pas bénéficiaires d'un autre financement de sa part ou ne représentent pas une composante d'un projet plus complexe déjà soutenu par l'AUF.

6. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux établissements membres de l'AUF dans la région d'Europe Centrale et Orientale (ECO), dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Bélarus, Estonie, Géorgie, Croatie, Hongrie, Kirghizistan, Kazakhstan, Kosovo, Lituanie, Lettonie, République de Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan (cf. www.auf.org/nos-membres).

NB : Les établissements doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet et à jour du paiement de la cotisation à l'AUF.

Il est possible et souhaitable d'associer, en plus des universités partenaires du projet ou des agents socio-économiques (entreprises, ONG, etc.), un/des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, autorités nationales, collectivités locales, etc.).

Le **coordonnateur scientifique** du projet doit être en activité dans l'établissement de l'Europe Centrale et Orientale qui propose le projet.

7. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être complété sur le formulaire de candidature pour cet appel et transmis par courriel à l'adresse recherche-innovation-eco@auf.org

L'ensemble des projets déposés seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas évalué :

- l'établissement membre de l'AUF est à jour du paiement de la cotisation à l'AUF
- le projet a été soumis via le formulaire de candidature dans les délais impartis.

Seuls les projets qui répondent aux conditions administratives de candidature seront ensuite soumis à une évaluation de la Direction régionale de l'AUF-ECO, et à concurrence des budgets disponibles, une liste de projets à financer sera établie ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

L'AUF-ECO publiera la liste des projets à financer dans la rubrique « [Actualités](#) » du site de l'AUF.

8. MISE EN PLACE ET SUIVI DES PROJETS

Le financement des projets sélectionnés notifiés sera mis en place à travers une convention conclue entre l'AUF et l'établissement porteur du projet.

La subvention AUF sera versée dans le compte de l'université après retour à l'AUF-ECO de la convention de projet dûment complétée et signée par la plus haute autorité de l'établissement.

La gestion de la subvention accordée sera assurée par l'établissement porteur du projet et, à la fin, un rapport scientifique et un autre financier final seront présentés à l'AUF-ECO dans un délai d'un mois après la date de fin du projet.

9. CALENDRIER DE L'APPEL

20 février 2024	lancement de l'appel à projets
20 mars 2024	clôture de l'appel à projets (<i>Journée Internationale de la Francophonie</i>)
21 - 31 mars 2024	examen de la recevabilité et évaluation des candidatures
début avril 2024	publication des résultats de l'appel à projets
1 ^{er} – 15 avril 2024	signature des conventions des projets
15 avril 2024	démarrage des activités

ANNEXE - BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DU PROJET

Voir le fichier Excel joint à cet appel : *AUF-ECO30_annexe_budget_previsio*